Commune de ADON

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2023

Le compte administratif présente les comptes et permet d'effectuer le bilan financier de l'année.

Les crédits votés étant autorisés pour une année civile, le compte administratif est l'acte comptable de l'exécution du budget et permet de faire le relevé des dépenses et recettes exécuté par l'ordonnateur, le maire.

Il est conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est excédentaire de 40 427.15 € (déficitaire de 1 999.64 € en 2022).

♦ Les recettes

Chapitre	CA 2023
70 - Produits de services	6 791,87 €
73 - Impôts et taxes	163 758,09 €
74 - Dotations et participations	57 092,25 €
75 - Autres produits de gestion courante	3 845,24 €
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	19 038,98 €
Total	**251 526,43 €**

● Les recettes enregistrées au chapitre 70 correspondent en plus grande partie au remboursement par le SIIS des charges de fioul, électricité et eau. Sont également enregistrées sur ce chapitre les recettes relatives aux redevances d'occupation du domaine public Orange et Enedis ainsi qu'aux concessions cimetières.

● Les recettes enregistrées au chapitre 73 correspondent aux impôts directs, à la taxe pylônes et aux droits de mutation.

Taux de fiscalité :
- taxe d'habitation : 12.78 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.16%

● Les recettes enregistrées au chapitre 74 correspondent aux dotations de l'état.
● Les recettes enregistrées au chapitre 75 correspondent à la location de la salle, à un remboursement bri de glace et d'un complément de prime conversion suite à la reprise du C15.
● Les recettes enregistrées au chapitre 77 correspondent à la cession du tracteur Kubota.
● Les recettes enregistrées au chapitre 042 correspondent à la moins-value sur la cession du tracteur Kubota.

♦ Les dépenses

Chapitre	CA 2023
011 - Charges à caractère général	50 488,43 €
012 - Charges de personnel	60 084,28 €
014 - Atténuations de produits	14 358,80 €
65 - Autres charges de gestion courante	64 640,88 €
66 - charges financières	319,91 €
67 - charges spécifiques	1 168,00 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	20 038,98 €
Total	**211 099,28 €**

Les dépenses de fonctionnement ont diminué de 9.94 %.
La variation la plus significative est au chapitre 011 (en 2022 réalisation de travaux d'entretien des bâtiments – électricité, peinture et toiture à l'école, volets roulants à la mairie, électricité à l'église et chauffage à la salle polyvalente).

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est déficitaire de 10 895.80 € (déficitaire de 8 832.20 **€** en 2022).

♦ Les recettes

Chapitre	CA 2023
13 - Subventions d'investissement	52 551,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	35 695,06 €
10 - Dotations (FCTVA, taxe aménagement, excédent fonctionnement capitalisé)	11 271,15 €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	20 038,98 €
Total	**119 556,19 €**

Les recettes perçues correspondent :

- Au chapitre 13 : subventions pour les travaux de l'église, pour la mise aux normes électriques, pour les travaux de signalisation routière et pour l'acquisition du tracteur.
- Au chapitre 10 : FCTVA de 2021, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé pour compenser le besoin de financement pour le déficit d'investissement 2022.
- Au chapitre 040 : sortie d'actif du tracteur Kubota.

♦ <u>Les dépenses</u>

Chapitre	CA 2023
20 - Immobilisations incorporelles	2 073,60 €
21 - Immobilisations corporelles	96 391,05 €
16 - Emprunts	12 948,43 €
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	19 038,98 €
Total	**130 452,06 €**

● Les dépenses enregistrées au chapitre 20 correspondent aux droits utilisation logiciel.

● Les dépenses enregistrées au chapitre 21 correspondent aux travaux de l'église, à la mise aux normes électriques, aux travaux de signalisation routière et à l'acquisition du tracteur

● Les dépenses enregistrées au chapitre 040 correspondent à la moins-value sur la cession du tracteur Kubota.

~~~~~~~~~~~~~~~

Compte tenu des résultats cumulés 2022, des résultats 2023 et des restes à réaliser 2023 :

✓ Le déficit cumulé de la section d'investissement pour l'année 2023 est de 18 575.80 €.

✓ L'excédent cumulé de la section de fonctionnement pour l'année 2023 est de 159 052.88 €.

✓ Le besoin en financement est de 21 535.00 €.